

**DECISION DU PRESIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2023-DC-12**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant les marchés de travaux, fournitures et de services,

Considérant la mise à disposition de plusieurs locaux à titre gracieux dans le cadre de l'exercice des missions du service de médecine préventive qu'il convient d'assurer en tant que locataire,

Vu la proposition de contrat transmis par GROUPAMA (annexé),

DECIDE

Article 1 : Il est décidé la signature d'un contrat d'assurance « Villassur », entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

GROUPAMA Assurance (agence CHARTRES 28, 20 rue de la République, 28 110 LUCE),

Article 2 : La cotisation annuelle est portée à 4966.79€ TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion, et sera adressée au contrôle de légalité à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 17 octobre 2023

Le Président,

Bertrand MASSOT



*Décision rendue exécutoire
compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :
La Directrice générale, par
délégation,*

EXEMPLAIRE À NOUS RETOURNER SIGNÉ

Votre agence
AGENCE CHARTRES 28
20 rue de la République
28110 LUCE
Tél. : 0237883800

Vos références
Numéro client / identifiant internet : 24356547
Numéro du souscripteur : 60227719U

CDG 28
CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR
9 RUE JEAN PERRIN
28600 LUISANT

VILLASSUR - PLAN D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES CONDITIONS PERSONNELLES

CE CONTRAT EST ETABLI ENTRE

La Caisse Locale de
CL CHARTRES

et CDG 28
CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR
9 RUE JEAN PERRIN
28600 LUISANT

REFERENCES

Numéro du souscripteur	:	60227719U
Numéro de contrat	:	0002
Date de prise d'effet des garanties	:	15/09/2023
Date d'échéance	:	0101
Date de fin des garanties	:	-
Fractionnement de paiement	:	PAIEMENT ANNUEL PAR TIP
Préavis de résiliation	:	2 mois



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0969361011 - groupama.fr
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur : 60227719U

SOMMAIRE

L'ENTITE ASSUREE	3
L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES.....	3
DEFENSE DES DROITS ET INTERETS	5
LA PROTECTION DU PATRIMOINE	6
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	20
LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES	21
LE DETAIL DE LA COTISATION	22
LES INFORMATIONS CLIENT.....	22
LES MENTIONS LEGALES.....	23
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS	23
LA SIGNATURE DES PARTIES.....	24

**Groupama Centre Manche**

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 52459 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629





N° souscripteur : 60227719U

L'ENTITE ASSUREE**CDG 28**

Représentée par : Le Président
Nature juridique : EPA (dont EPC)
Date de création : 31/12/2009

DONNEES GENERALES

Budget de fonctionnement : 2 646 743 €
Masse salariale : 1 797 931 €

L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES**Les compétences et activités que vous avez déclarées :**

Par référence aux Statuts et/ou à la loi, sont exercées les compétences et activités suivantes :

AUTRE(S) COMPETENCE(S)

AUTRE COMPETENCE : PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS
FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les risques spécifiques suivants sont déclarés :**ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT - FORMATION****ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT ET/OU FORMATION**

- Nombre de personnes (enfants-adultes) bénéficiaires de l'activité de formation et/ou d'enseignement dispensée par l'entité souscriptrice : 100
- Nombre de stagiaires couverts au titre de l'extension Dommages aux biens (hors véhicules) des maîtres de stage : 0
- Nombre de stagiaires couverts au titre de l'extension Dommages aux véhicules des maîtres de stage : 0

AUTRE(S) RISQUE(S)

Autre risque : ASSISTANCE RECRUTEMENT POUR LES COLLECTIVITES
FONCTIONNEMENT DES SERVICES

**Groupama Centre Manche**

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0969361011 - groupama.fr
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur : 60227719U

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

RESPONSABILITE GENERALE ETABLISSEMENT PUBLICS ADMINISTRATIFS		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : Sans sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des montants de garanties et des franchises		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garantie
GARANTIES DE BASE		
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT GENERAL	OUI	(1)
Objets et animaux confiés :	OUI	50 000 € par sinistre 50 000 € par an
GARANTIES SPECIFIQUES Dans la cadre exclusif des compétences et activités déclarées ci-avant, sont acquises les garanties suivantes		
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	OUI	(1)
ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT ET/OU FORMATION	OUI	Se reporter à la CS 01

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 60227719U

DEFENSE DES DROITS ET INTERETS
LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES :

Les compétences et activités que vous avez déclarées au titre de la garantie RESPONSABILITE GENERALE ci-avant.

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garanties
PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE		
INFORMATIONS JURIDIQUES COLLECTIVITE	OUI	(1)
PROTECTION JURIDIQUE	OUI	BAREME 2 (1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS		
INFORMATIONS JURIDIQUES AGENTS - ELUS	OUI	(1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS	OUI	BAREME 2 (1)

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

LA PROTECTION DU PATRIMOINE
LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES
LES BIENS A ASSURER

LOCAUX LOUES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAUX LOUES 9 RUE JEAN PERRIN 28600 LUISANT	T1	Propriétaire non occupant	286 m2	-	-

ENSEMBLE DE BUREAUX					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ENSEMBLE DE BUREAUX 9 RUE JEAN PERRIN 28600 LUISANT	T1	Propriétaire occupant	1 200 m2	-	inclus

MAISON MEDICALE DES BATES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON MEDICALE DES BATES 8 BOULEVARD DE L'EUROPE 28100 DREUX	T1	Locataire	21 m2	-	inclus

MAISON FRANCE SERVICES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON FRANCE SERVICES 4 RUE TEXIER GALLAS 28150 LES VILLAGES VOVEENS	T1	Locataire	25 m2	-	inclus

COMMISSARIAT DE POLICE					
------------------------	--	--	--	--	--



N° souscripteur : 60227719U

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
COMMISSARIAT DE POLICE 4 PLACE EVESHAM 28100 DREUX	T1	Locataire	14 m2	-	inclus

LOCAL MODULAIRE

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAL MODULAIRE 26 RUE JULES FERRY 28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN	T11	Locataire	38 m2	-	inclus

MDSC DU PERCHE

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MDSC DU PERCHE 58 AVENUE GOUVERNEUR 28400 NOGENT LE ROTROU	T1	Locataire	25 m2	-	inclus

MDSC DU DUNOIS

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MDSC DU DUNOIS PLACE DU PHENIX 28200 CHATREAUDUN	T1	Locataire	22 m2	-	inclus

CENTRE DE DETENTION

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
-------------	----------------------	----------------------	-----------------------------	--	-----------------



N° souscripteur : 60227719U

CENTRE DE DETENTION ROUTE D'ORLEANS 28200 CHATEAUDUN	T10	Locataire	35 m2	-	inclus
---	-----	-----------	-------	---	--------

T1 : Bâtiments ordinaires, administratif et bureaux

T10 : Autres types de bâtiment

T11 : Bâtiments de structure vulnérable

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à **5 000 000 euros non indexés** quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).

**Groupama Centre Manche**

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0966361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 82459 75438 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation CRIAS n° 13003629



N° souscripteur : 60227719U

Site 1 - LOCAUX LOUES

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **250 euros**
 sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 250 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 2 - ENSEMBLE DE BUREAUX		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommmages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 60 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 250 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 3 - MAISON MEDICALE DES BATES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 4 - MAISON FRANCE SERVICES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 5 - COMMISSARIAT DE POLICE

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **250 euros**
 sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 250 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 6 - LOCAL MODULAIRE

 Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **760 euros**
 sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 250 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 7 - MDSC DU PERCHE		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommmages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 8 - MDSC DU DUNOIS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Site 9 - CENTRE DE DETENTION		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Génie civil industriel	Non	-
Génie civil ouvrage d'art	Non	-
Génie civil VRD	Non	-
Mobilier urbain	Non	-
Bâtiment(s) de structure vulnérable	Non	-
Pertes financières		
Pertes de recette - Indemnités journalières	Non	-
Pertes d'exploitation	Non	-
Frais supplémentaires	Non	-
Extension fermeture administrative	Non	-
Effondrement de bâtiments	Non	-
Autres évènements Hors Catastrophe Naturelle	Non	-
Autres dommages non désignés	Non	-
Multirisque informatique	Oui	50 000 €
Bris de machine(s)	Non	-
Marchandises réfrigérées	Non	-
Marchandises et matériels transportés		
Marchandises ou mobiliers non fragiles	Non	-
Marchandises ou mobiliers fragiles	Non	-



N° souscripteur : 60227719U

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1135,5 au 2ème trimestre 2022		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Tous dommages matériels		
Matériels vidéo - Matériels photo	Non	-
Matériels son et lumières	Non	-
Chapiteaux - structures légères	Non	-
Autres biens non fragiles	Non	-
Multirisque exposition		
Objets fragiles	Non	-
Objets non fragiles	Non	-
Extension biens de valeur	Non	-
Multirisque instrument(s) de musique		
Instruments fragiles	Non	-
Instruments non fragiles	Non	-
Pertes de loyers	Non	-
Eolienne(s)	Non	-
Multirisque PPV	Non	-



N° souscripteur : 60227719U

LES DISPOSITIONS PARTICULIERES**DEFENSE DES DROITS ET INTERETS****Clause 71 - Information Juridique**

Vous bénéficiez d'une prestation Informations Juridiques Téléphoniques assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex, vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

> **soit par téléphone : 09.69.36.10.11**

> **soit par courrier électronique : gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr**

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

Clause 72 - Protection Fonctionnelle des Agents et des Élus

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Fonctionnelle des Agents et des Élus assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex

Vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- **soit par téléphone : 09.69.36.10.11**

- **soit par courrier électronique : gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr**

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

Clause 73 - Protection Juridique

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Juridique assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex

Vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- **soit par téléphone : 09.69.36.10.11**

- **soit par courrier électronique : gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr**

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

CLAUSES APPLICABLES AUX SITES ASSURES**Clause 111 - Absence de bien mobilier ou mobilier assuré au titre d'un autre contrat**

Les bâtiments assurés ne contiennent pas de mobilier ou celui-ci est assuré par un autre contrat.

Clause 106 - Bâtiment assuré Groupama

Votre cotisation afférente à la garantie « Incendie et événements annexes » a été réduite pour tenir compte du fait que le bâtiment abritant vos locaux est assuré par votre propriétaire auprès de notre compagnie Groupama.

Site	Clauses appliquées
LOCAUX LOUES	111
MAISON FRANCE SERVICES	106
LOCAL MODULAIRE	106

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE ENSEMBLE DE BUREAUX**Clause 130 - Absence de protection contre le vol****Groupama Centre Manche**

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tel. 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629





N° souscripteur : 60227719U

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MAISON MEDICALE DES BATES**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MAISON FRANCE SERVICES**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE COMMISSARIAT DE POLICE**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE LOCAL MODULAIRE**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MDSC DU PERCHE**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MDSC DU DUNOIS**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE CENTRE DE DETENTION**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES**POLE MEDICAL****LA COMPETENCE EST EXERCEE PAR UN MEDECIN ET UNE INFIRMIERE SALARIES DU CDG SANS ACTES MEDICAUX****Groupama Centre Manche**

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0866361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75438 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur : 60227719U

LE DETAIL DE LA COTISATION

La cotisation annuelle est de 4528,97 € HT, soit 4 966,79 € TTC

Détail de votre cotisation prévisionnelle :

	Cotisation HT (euros)	Cotisation TTC (euros)
Assurance des responsabilités	2 797,06 €	3 048,79 €
Défense des droits et intérêts	577,54 €	649,26 €
Protection du patrimoine	1 006,12 €	1 101,25 €
Catastrophes Naturelles	118,63 €	129,31 €
Attentats	29,62 €	32,28 €
Fonds de garantie Attentats	-	5,90 €

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : PAIEMENT ANNUEL PAR TIP

Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.

LES INFORMATIONS CLIENT**Protection des données personnelles**

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales de votre contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse ci-après) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr

**Groupama Centre Manche**

Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0969361011 - groupama.fr
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28009 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation CRIAS n° 13003626





N° souscripteur : 60227719U

LES MENTIONS LEGALES

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama
Siège social : 8-10, rue d'Astorg
75383 PARIS Cedex 08
343.115.135 RCS PARIS.

Entreprises régies par le Code des assurances

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

L'autorité de contrôle de l'Assureur

L'organisme chargé du contrôle des activités de l'Assureur est « l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » (ACPR).

LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent contrat est élaboré sur la base des informations déclarées par le souscripteur à assurer.

Ce contrat est complété par les documents indiqués ci-dessous, qui y sont joints :

- Dispositions Générales - Référence Imprimeur : 3350-233404 - Modèle : NOCP05 - Édition mars 2023
- Fascicule « Responsabilité Générale ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF » - Référence Imprimeur : 3350-233412 - Modèle : NOCP04 - Édition mars 2023
- Fascicule « La défense des droits et des intérêts EPA » - Référence Imprimeur : 3350-233408 - Modèle : NOCP01 - Édition juin 2017
- Fascicule « La protection du patrimoine » - Référence Imprimeur : 3350-233406 - Modèle : NOCP05 - Édition mars 2023
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Référence Imprimeur : 3350-233415 - Modèle : TNOCP05 - Édition mars 2023
- Convention Spéciale « Activité(s) d'enseignement et/ou de formation » - référence CS01 Édition déc-2022
- Convention Spéciale « Cybersécurité » - Référence Imprimeur : 3350-93501 Édition mars-2023

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat VILLASSUR, plan d'assurance des Collectivités Publiques, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale



N° souscripteur : 60227719U

LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),

- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),
- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),
- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

Le contrat sera conclu à compter du 15/09/2023 pour une durée d'un an et sera reconduit automatiquement d'année en année. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Chartres

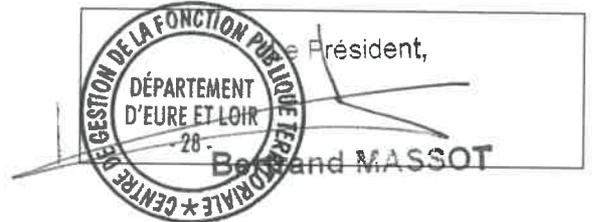
Le 12/10/2023

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la
Caisse Locale, le Directeur Général

Pour le Souscripteur :

(nom, prénom et signature du représentant
légal)

Date : 17.10.2023



* 6 0 2 2 7 7 1 9 0 0 0 2 0 0 1 C P *

